

LYCÉE BLAISE PASCAL

LONGUENESSE



**J'entre à l'internat
au lycée
BLAISE PASCAL**

Gage de réussite



Si vous souhaitez intégrer le lycée avec internat, vous devez compléter le "DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT".

Ce dossier est à réclamer dans votre collège.

Il est à compléter par les familles, le professeur principal, l'assistante sociale si critères sociaux ou familiaux et le chef d'établissement. Le dossier est renvoyé par les collèges dans les différents établissements, souvent pour mi mai.

Chaque établissement réunit ensuite une commission pour envisager l'intégration à l'internat et donne la réponse aux familles.

Lors de l'inscription au sein de l'établissement, il vous sera demandé de compléter un dossier composé de plusieurs documents. Ces derniers ont pour objectif de recueillir l'ensemble des informations nécessaires au bon fonctionnement de l'internat.

INTERNAT DU LYCEE BLAISE PASCAL

Le lycée dispose d'un internat mixte pouvant accueillir jusqu'à 120 élèves, de la seconde au postbac.

Les élèves sont logés dans des chambres de 4 lits avec bureau et armoire personnels.

L'internat prend en charge les élèves de 17h30 à 7h30 le lendemain matin, du lundi au vendredi.

En journée, les internes sont soumis au règlement de l'externat et peuvent quitter l'établissement quand ils n'ont pas cours.

Organisation de la vie à l'internat :

La soirée à l'internat est organisée pour équilibrer travail scolaire, temps de repos et activités.

Principaux horaires :

- Lever : 6h45
- Rentrée des internes le lundi matin entre 7h30 et 8h00 et dépôt des valises au foyer de l'internat.
- Petit-déjeuner et appel du matin : 7h15 – 7h45
- Appel du soir : 17h45
- Etude 1 : 17h45 – 18h45 au lycée ET Etude 2 : 20h00 – 21h00 en chambre
- Repas du soir : 18h45 – 19h30
- Activités libres : 19h30 – 20h00 ET 21h00 – 22h00
- Extinction des feux : 22h00

Les deux études du soir sont obligatoires et permettent de travailler dans un environnement calme et encadré. Des salles informatiques sont accessibles pendant ces temps de travail. L'usage du téléphone portable est interdit.



Encadrement et accompagnement des internes :

Les internes sont accompagnés chaque soir par une équipe éducative composée d'Assistants d'Education, d'une CPE et d'un personnel d'astreinte.

Une infirmière est également présente à l'internat trois soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi de 20h à 21h) afin d'assurer le suivi et le bien-être des internes.

Activités et sorties des internes :

Sortie du mercredi après-midi :

Le mercredi après-midi les internes sont encouragés à participer aux activités organisées à l'internat et/ou par l'UNSS. La sortie est autorisée uniquement sur demande écrite de la famille pour les élèves mineurs et de l'élève lui-même s'il est majeur ET ne peut se faire qu'en fonction de l'emploi du temps.

Sorties culturelles et sportives :

Les internes qui désirent pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière après 17h30 sont tenus de fournir une autorisation écrite des parents dès la rentrée scolaire. Ces sorties sont limitées à deux par semaine.

Les internes pratiquant une activité de ce type ont la possibilité de prendre leur repas au service de 21h si leur retour s'effectue après l'heure de restauration. Ils mangent le même repas chaud qu'au premier service.

Sorties et activités proposées par l'internat :

Des sorties sont proposées aux internes plusieurs fois dans l'année comme le Marché de Noël d'Arras ou le bowling. Des activités internes sont également soumises comme la Nuit de la Lecture, la fête du court métrage, des tournois sportifs.

Restauration des internes :

Tous les repas des internes se prennent au restaurant scolaire. Les internes utilisent leur carte HDF pour accéder aux différents services : petit-déjeuner, déjeuner et dîner. Un repas est proposé à 21h pour les internes ayant une activité en soirée.

Participation aux instances :

Les internes élisent deux délégués et deux suppléants en début d'année scolaire. Un Conseil d'internat se réunit plusieurs fois dans l'année. Cette instance permet d'échanger avec l'équipe éducative et de direction afin de proposer des améliorations pour la vie quotidienne à l'internat.

Règlement :

Tarif : 10€61 par nuitée

Les familles reçoivent une facture estimative en début de trimestre. Celle-ci est régularisée en fin de trimestre. Le paiement peut se faire par prélèvement, chèque ou virement. [Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent faire une demande de fonds social.](#)

Trousseau à fournir :

oreiller, couverture, draps, housse obligatoire sur le matelas, linge et effets de toilette personnels. L'interne est responsable du nettoyage des draps et du linge de toilette qu'il aura fourni.